



Compte-rendu du conseil Municipal - Séance du mardi 19 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 19 décembre (19 décembre 2023), à 19h00,
Le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Larnaud sous la présidence de **David GUYOT**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2023

Présent(e)s : BORNOT-FAIVRE Carine, GUERRET Laurent, GUYOT David, MARTY Paule, NAUDIN Martine, NOBLET Jean-Yves, NOBLET Patrick, PERRON Gaël, ROUSSET Ghislain, TACCHINI Olivia

Absent excusé : BLONDEAU-BOZON Sophie, GORSE Cyril, LAUBEPIN Ivan, VERNET Corinne.

Secrétaire de séance : BLONDEAU-BOZON Sophie

Nombre de conseillers : Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 14 - Présents : 11 -
Votants : 11

Approbation du précédent compte-rendu en date du 24 novembre 2023

Pour : **Unanimité**

Urbanisme

1) Point sur les dossiers en cours

M. le maire fait le point des dossiers acceptés ou en cours d'instruction.

Déclaration Préalable	Ravalement façade	Accepté	LEHMANN Bernard
Déclaration Préalable	Panneaux Photovoltaïques	Accepté	PETITJEAN Frédéric
Déclaration Préalable	Piscine	Accepté	PETITJEAN Frédéric
Déclaration Préalable	Régularisation vélux	Accepté	VUILLAUME Clovis
Permis de construire	Carport	En cours	Non Communicable
Permis de construire	Réhabilitation ferme en gîtes	En cours	Non Communicable
Permis de construire	Maison Habitation	En cours	Non Communicable
Certificat Urbanisme	2 maisons	Accepté	VUILLAUME Clovis
Certificat Urbanisme	Aire de caravaning	En cours	Non Communicable

Affaires Générales

2) Débat sur les zones d'accélération des ENR

M. le Maire présente le principe des zones ENR et explique qu'il revient à chaque commune de définir des zones potentielles pour l'implantation de production d'énergies renouvelables. Ce schéma permettra à EDF de mettre en place des moyens adaptés afin de collecter l'énergie issue de ces potentielles installations et de la répartir de manière raisonnée sur le territoire. Il présente ensuite la carte des zones potentielles identifiées sur le territoire communal. Il explique qu'à l'issue du débat de ce soir, une information sera transmise à la CCBHS et qu'une consultation sera initiée auprès de la population communale via le bulletin municipal à paraître début 2024.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Mairie de Larnaud



Il n'existe pas réellement de zone identifiée sur la commune actuellement, hormis les toits des maisons pour la production solaire.

Il évoque la possibilité de proposer la plateforme de stockage de déchets verts et le toit de l'église pour la production solaire.

La chaufferie collective pour laquelle une étude avait été faite l'année dernière pourrait également rentrer dans ce cadre-là.

3) Délibération : changement d'assureur en 2024

Suite aux rendez-vous de M. le Maire avec les 2 assureurs contactés un nouveau comparatif a été envoyé à l'assemblée.

M. le maire explique les échanges qu'il a eu avec les 2 commerciaux.

Si Groupama assure 86% des communes jurassiennes, Axa nous assure depuis 30 ans.

Dans le contexte actuel de désengagement des assureurs vis-à-vis des communes il s'interroge sur ce qu'il vaut mieux privilégier.

Après avoir pris connaissance des différents éléments l'assemblée semble plutôt favorable à la fidélité à l'assureur historique de la commune.

M. le Maire propose de rester chez Axa et demande au conseil de se prononcer pour ou contre la signature du nouveau contrat pour un montant de 4 639.83 euros TTC au titre de l'année 2024.

Pour : Unanimité

4) Syndicat Intercommunal des Eaux des Foulletons :

Le Président du syndicat explique qu'il a été décidé de déplacer le siège social en mairie des Repôts où est actuellement géré le secrétariat.

Les communes adhérentes doivent prendre une délibération concordante.

Pour : Unanimité

5) Délibération autorisant le Maire à engager et liquider les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024

M. le Maire explique que les dépenses d'investissement pour l'exercice 2023 sont désormais closes. Dans l'attente du vote du BP 2024 (fin mars 2024) il demande à l'assemblée de l'autoriser à engager les dépenses d'investissement au 1^{er} trimestre comme la loi l'autorise, dans la limite des 25% des sommes votées au BP 2023.

Le BP 2023 prévoyait (hors chapitre 16) 524 945.71 euros d'investissement.

Il est donc possible de voter des crédits à hauteur de 131 236.25 euros.

M. le maire propose d'ouvrir la somme de 104 497 euros pour faire face aux dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2024.

Pour : Unanimité

6) Délibération RVS – ELUM – Electrification Rurale

M. Le Maire expose que le SIDEC nous demande de prendre une nouvelle délibération pour l'opération d'électrification rurale pour l'année 2024. Il convient également de l'autoriser à signer la convention afférente pour la réalisation des travaux par le SIDEC.

Le montant a légèrement bougé depuis la délibération du mois de novembre. Ceci s'explique par la variation du taux d'actualisation.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Mairie de Larnaud



M. le Maire demande au conseil de valider l'opération afin de pouvoir lancer au plus tôt le remplacement des coffrets vétustes

Montant total du programme 8 525.56 €

Subvention demandés 4 262.78 €

Pour : Unanimité

7) Délibération pour la mise en place de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat

M. le Maire expose qu'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat a été octroyée aux personnels de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique hospitalière.

Du fait de la libre administration des collectivités locales, il est nécessaire, afin de pouvoir accorder la prime équivalente aux agents communaux de prendre une délibération.

Il propose à l'assemblée de transposer purement et simplement la prime existante pour les agents de l'Etat en appliquant les mêmes critères.

Il précise que cette prime représente environ 1 800 euros bruts pour l'ensemble du personnel puis fait procéder au vote.

Pour : Unanimité

8) Cimetière – Délibération instaurant un règlement de cimetière

M. le Maire expose qu'il est obligatoire pour les communes de se doter d'un règlement de cimetière régissant l'attribution des concessions, les droits à inhumation et les opérations autorisées ou non au sein de l'enceinte du cimetière.

A ce jour il n'existait pas de document de ce type pour la commune. Une proposition a été adressée aux membres de l'assemblée qui ont pu en prendre connaissance.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de valider l'instauration du règlement présenté.

Pour : Unanimité

9) Cimetière – Délibération fixant le tarif des concessions au cimetière

Considérant les travaux engagés dans le cimetière afin d'agrandir l'espace cinéraire en 2023

M. le Maire demande à l'assemblée si celle-ci souhaite réviser le prix de l'attribution des différentes concessions funéraires qui n'ont pas été revus depuis 2012.

Après étude du montant des frais engagés l'assemblée propose de maintenir les tarifs à leur niveau actuel, à savoir :

- Concession 2m² trentenaire 50 € cinquanteenaire 80 €
- Concession 4m² trentenaire 100 € cinquanteenaire 160 €
- Caverne (pouvant contenir 4 urnes) 200 € pour 30 ans
- Jardin du souvenir : dispersion des cendres gratuit

Déclaration obligatoire en mairie, par la famille pour inscription sur un registre

Pour : Unanimité

10) Salle des fêtes : Modification de la convention d'utilisation de la salle des fêtes et fixation de nouveaux tarifs

Considérant les frais engagés en 2023 afin de renouveler l'équipement de la salle des fêtes et les travaux prévus en 2024, notamment les changements des portes et des vélux, la commission a travaillé sur une nouvelle convention de location et propose à l'assemblée de

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Mairie de Larnaud



valider le nouveau contrat de location et les nouveaux tarifs qui seront appliqués pour toute nouvelle demande de location à compter du 1^{er} janvier 2024.

Type de location	Larnaudien	Extérieur
Tarifs été - 15 mai au 14 octobre 2023 (1er jour de location)		
Week-end	130	200
Vin d'honneur	50	75
Tarifs hiver - 15 octobre au 14 mai (1er jour de location)		
Week-end	150	230
Vin d'honneur	60	90
Pour les locations de 3 jours ou plus, le tarif « jour supplémentaire » sera calculé au prorata du tarif week-end		
Toutes saisons		
Location vaisselle / couvert	1	1
Caution	1500	1500

Il est également prévu :

- D'instaurer un **tarif spécial pour la soirée du jour de l'an à 300 €**
- De prêter la salle à titre gracieux pour les vins d'honneur organisés à l'occasion des obsèques des personnes habitant la commune
- De prêter la salle à titre gracieux aux associations dont le siège social est enregistré sur le territoire de la commune de Larnaud
- D'instaurer un forfait nettoyage facultatif à 80 euros pour les sols et les sanitaires

Pour : Unanimité

Par ailleurs, M. le Maire a vu avec M. BRETIN Florent qui va faire une proposition pour réparer les placards de la salle des fêtes qui ont été endommagés lors d'une précédente location ainsi que le trou dans le mur.

Affaires Scolaires

11) Retour sur le conseil d'école et délibération concernant une demande de subvention Voyage scolaire classes de CE et CM.

91 enfants pour la rentrée 2023 contre 98 l'an passé.

Piscine CE1-CE2 prise en charge du transport par la commune (1080 euros)

La délibération est reportée dans l'attente d'une décision concernant les enfants ne résidant hors commune.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Il faut que Thierry débarrasse tous les restes de construction du Péri, ensuite une corvée sera organisée à l'occasion du nettoyage de printemps pour vider la maison St-Joseph.
Stocker le réutilisable au local et emmener le reste à la déchetterie.

21h10 départ de Olivia TACCHINI

Bois et forêt

12) Clôture du rôle d'affouage et fixation de la taxe

12 affouagistes. Partage fait. Estimation 400 stères / 12 = 33 stères.

Taxe fixée à 120 € / affouagiste.

Coupe 10 à finir de couper et les fraîches de l'an passé à terminer.

Si un affouagiste n'a pas les 30 stères prévues, il lui sera donné du bois sur une autre parcelle.

Pour : Unanimité

19 janvier, plantation de haie au city-stade avec le périscolaire et la fédération des chasseurs.

La parcelle 10 sera nettoyée en interne par la commune.

Parcelle 22, proposition de faire des allées afin de pouvoir circuler.

Parcelle 28 et 30 éclaircies de chênes. Rien d'urgent, peut attendre 1 an ou 2.

Budget prévisionnel 10.000 euros subventionnés à 50 %.

Questions diverses

13) Retour sur les diverses réunions

SICTOM :

Voir composteur collectif vers la benne à verre....

Commission Animation :

Marché estival : proposition de faire 1 seul marché en mai cette année. 1^{er} dimanche de mai en même temps que la vente de plants de l'APE.

Jeudis de Pays : participation maintenue. Candidature déposée pour juillet 2023.

Journée éco-citoyenne : en collaboration avec la fédération nationale des chasseurs, soutenir par l'OFB. Ils fournissent des chasubles, des sacs poubelle, des gants.

Fête de la forêt : 24-25 mai 2024.

AIR :

Suite à la signature de la convention, et au déblocage de fonds par AIR, M. le Maire et M. Rousset doivent rencontrer un candidat mercredi 20 décembre avec le Maire de Fontainebrux.

Il conviendrait de faire un inventaire du matériel présent à l'atelier afin de prévoir quelles tâches lui confier pendant cette période d'essai.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Mairie de Larnaud



La Madeleine.

Commune de Larnaud sera dans les priorités afin d'essayer de refaire le cours d'eau initial.

14) Questions diverses

Info sur le transfert de compétence publicité

CLIS

Les résultats de la nouvelle installation sont très satisfaisants. Les riverains reconnaissent la nette amélioration depuis sa mise en service.

Nettoyage des camions, il n'y a pas de bac de rétention et part vers la zone humide (extérieur des véhicules)

22h00 départ de M. GUERRET Laurent.

Puces 2024 :

31/08 – Prêt des toilettes SDF. Ok sous réserve que la salle ne soit pas louée.

Epage :

L'Epage est d'accord pour prendre à sa charge la facture du nettoyage des embâcles sous le pont de la Madeleine. L'Artisan devra leur envoyer la facture en direct.

Mail in Black :

Lors du salon des maires M. le Maire rencontré divers prestataires, notamment Mail in Black. C'est une solution pour limiter le nombre de mails reçus chaque jour en demandant aux correspondants de valider leur envoi en saisissant un mot
Coût 395 € / annuel. Le conseil est d'accord pour souscrire cet abonnement.

SIAHS :

Audience au tribunal le 21 décembre 2023.

LARNAUDIEN :

Retour des articles semaine prochaine.

Avant-projet définitif :

Commission bâtiments :

Lundi 22 janvier à 18h00 la convocation partira cette semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 22h15

La secrétaire de séance, Paule MARTY

Le Maire, David GUYOT



Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud
Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »